



Attaques européennes : la chasse de 15 espèces migratrices menacées

Un sous-groupe d'experts appelé Task Force for Recovery of Birds (TRFB) examine la « durabilité » de la chasse des oiseaux migrateurs sous l'angle scientifique, au sein d'une commission appelée NADEG. Au sein de ces groupes, les chasseurs sont représentés par la FACE et la France par un membre du Ministère. Il résulte de cette réunion du 28 juin que sur les 15 espèces, quatre canards sont pointés du doigt. Les espèces concernées sont le fuligule milouin, le canard siffleur et pour l'année prochaine le canard souchet et le canard pilet.

Les supports de présentation sont rendus publics sur le site de la Commission européenne mais seulement en anglais et quelques jours avant la réunion, **ce qui est une pratique courante et inadmissible de la part des institutions européennes.**

Grâce à la vigilance et la réactivité de la FACE et des services de la FNC, aidés d'OMPO et d'ISNEA, nous avons pu fournir des éléments très détaillés à la FACE et au représentant de la France auprès des instances européennes. Nos arguments scientifiques ont été entendus et grâce à cela, la France a émis une réserve et une réponse écrite et argumentée sera fournie avant août.

En effet, la FNC avec la FACE, ont pointé les incohérences scientifiques.



Attaques européennes : la chasse de 15 espèces migratrices menacées

La confusion entre populations nicheuses et hivernantes, savamment entretenue, est un point central du dossier. De plus, la méconnaissance des effectifs des populations entraîne des aberrations car, **comment expliquer que l'on prélève plus d'oiseaux que l'effectif estimé ?** Comment expliquer que, de surcroît, les tendances des populations hivernantes sont stables ou en augmentation pour 3 des espèces ?

Des pressions en faveur d'un moratoire sur le milouin et le siffleur se sont manifestées lors de ces réunions du 28 juin. **Il ne s'agit que d'intimidations écologistes qui n'ont pas de justification scientifique** et viennent en contradiction avec les règles de décision actées par le NADEG lors des réunions précédentes. La possibilité d'un moratoire n'a jamais été considéré pour la catégorie d'oiseaux à laquelle appartiennent ces 4 espèces.

Cette intimidation ne pourra outrepasser les décisions du NADEG dont la prochaine réunion aura lieu en octobre prochain. Ainsi, aucune mesure n'a été actée par l'instance compétente et **ne pourra remettre en cause la saison de chasse à venir.**

«Soyez assurés que la FNC suit ce dossier en priorité. L'engagement de nos partenaires scientifiques comme



Attaques européennes : la chasse de 15 espèces migratrices menacée

OMPO et ISNEA ainsi que l'effort des fédérations et des associations cynégétiques pour récolter des données sur le terrain prend tout son sens. Les échanges avec la FACE et les représentants ministériels de la France auprès des instances européennes sont constructifs. A l'inverse, je ne peux que déplorer que les analyses scientifiques de ce travail aient été réalisées par l'OFB, notre partenaire historique et naturel, sans qu'aucun échange avec le monde cynégétique n'ait eu lieu » a déclaré Willy Schraen.

Dans un autre dossier, la **Commission européenne vient d'adopter la directive sur le bien-être animal du chien et du chat le 26 juin**. L'interdiction, sans être déclarée, de cession de chiens, même sous forme de dons, l'interdiction des tatouages, des normes hallucinantes pour nos chenils, l'interdiction des colliers électriques sont notamment au programme de ce texte qui devra être adopté par le Parlement européen en septembre. Nous verrons à cette occasion qui nous défendra parmi nos parlementaires que nous saisissons d'un courrier durant l'été. Nous vous ferons un retour détaillé de leurs positions.